

Canalisateur (H/F)

53120 GORRON [Accéder à l'annonce en ligne](#)

 Contrat de travail temporaire

 Dès que possible

 Durée : 3 mois

 Temps plein

 Ouvert aux personnes en situation de handicap

L'entreprise

Travailler en intérim avec ACTUAL Ernée, c'est pour pouvoir bénéficier de différents types de contrats, du contrat court au CDI Intérimaire. C'est profiter d'un grand nombre d'opportunités de missions dans l'industrie, la logistique et le transport.

Travailler pour ACTUAL, c'est bénéficier de nombreux avantages : des EPI ACTUAL de qualité, chèque de parrainage, comité d'entreprise, mutuelle intérimaire, Livret ACTUAL rémunéré à 12% à l'année et enfin bénéficier d'un(e) conseiller(e) spécialisé(e) qui vous accompagnera tout au long de votre parcours professionnel.

Dans le cadre de sa politique diversifiée, ACTUAL étudie, à compétences égales, toutes candidatures dont celles de personnes en situation de handicap.

Le poste

ACTUAL ERNEE recrute pour l'un de ces clients un Canalisateur (H/F), basé sur le secteur de GORRON.

Vos missions :

- Installation des canalisations des réseaux d'eau potable et eaux usées,
- Installation des réseaux de câbles électriques,
- Installation des conduites de gaz,
- Installation des réseaux de fibres optiques,
- Contrôle des installations et la maintenance,
- Détection des fuites éventuelles,
- Participation à la construction d'un château d'eau.

Vous serez amené à travailler en plein air, dans des positions souvent inconfortables (debout ou accroupi). Pour cela, vous devrez respecter les règles de sécurité de la société.

Contrat : Temps plein

Rémunération : 12,30 € brut / heure + prévoir une prime de 13ème mois

Si vous aimez le travail bien fait et que vous souhaitez intégrer une équipe dynamique, rejoignez nous dès maintenant chez ACTUAL !

Le profil recherché

Vous êtes dynamique, de nature minutieuse, vous avez le sens du détail, vous avez de solides connaissances techniques en réseaux humides et vous recherchez un poste de canalisateur (H/F). Ce poste est fait pour vous !

Vous êtes titulaire d'un CAP/BEP en construction de canalisations ou en travaux publics, vous justifiez d'une première expérience dans ce secteur.

Attention, le permis B est obligatoire !